

CONCOURS PHOTO

Et les gagnants sont...

Le concours photo organisé par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie (SMBVSV) pour conserver la mémoire du paysage actuel de la basse vallée, qui sera reconfiguré par l'ouverture du fleuve à la mer, a largement mobilisé tous les photographes amateurs de la vallée. Rude tâche pour le jury, qui a malgré tout dû arbitrer...

1er PRIX CATÉGORIE FAUNE/FLORE ODILE BALLAIRE



« J'ai sélectionné cette photo pour les 3 pollinisateurs se délectant de cette fleur de chardon, ce qui montre la biodiversité du site à préserver »

2e PRIX CATÉGORIE FAUNE/FLORE ANAÏS DIODORE



« Balade nature sur le chemin de la Saône, entre papillons, araignées et vaches... Je suis tombée sur cette fabuleuse libellule qui prenait la pose ! »

1er PRIX CATÉGORIE PAYSAGE PHILIPPE COQUIN



« Rencontre surprenante d'un peintre impressionniste au détour d'un méandre de la Saône »

2e PRIX CATÉGORIE PAYSAGE MATHIAS GOUEL



« Cette photographie de la Basse Vallée de la Saône a été prise à Longueil en toute fin de journée. L'idée était d'illustrer la globalité du paysage en laissant guider le regard jusqu'à l'horizon, là où la mer et la Saône se rencontrent pour se mélanger. »

Lettre produite pour le Projet de territoire Basse Saône 2050. Rédaction et réalisation : **L'Agence Nature**.
Crédits photo : SMBVSVS - Charier - L'Agence Nature

CHANTIER RECONNEXION ; C'EST PARTI !



VOUS NE LE VOYEZ PAS ENCORE, mais le chantier de la reconnexion de la Saône à la mer est déjà lancé. Il se poursuivra pendant au moins un an, surtout l'hiver pour perturber le moins possible l'activité touristique de la vallée.

📖 **LIRE PAGES INTÉRIEURES**

ENQUÊTE PUBLIQUE Reconnexion Saône- mer : des avis très favorables

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 juin au 15 juillet, le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Rouen a rendu trois avis favorables pour le projet de nouvelle connexion de la Saône à la mer.

MÉDIAS La Saône à la Une !



Le 20 septembre, des journalistes de télévision, de radio et de médias écrits ont accouru dans la Saône pour assister à la déconstruction de l'ancien camping de Quiberville-sur-Mer.

CONCOURS PHOTO Et les gagnants sont...

Le concours photo organisé par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie (SMBVSV) pour conserver la mémoire du paysage actuel de la basse vallée, a mobilisé tous les photographes amateurs de la vallée. **EN DERNIÈRE PAGE**



Qu'est ce que le projet Basse Saône 2050 ?

Adapter le territoire de la basse vallée de la Saône aux réalités du XXI^e siècle, c'est l'ambition du projet de territoire Basse Saône 2050, qui intègre trois volets :

- appréhender le risque inondation en favorisant l'écoulement de la Saône à la mer tout en répondant au risque submersion marine ;

- prendre en compte l'ensemble des usages socio-économiques de la basse vallée (riverains, usagers, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, touristes...) ;
- améliorer la qualité du milieu (zone humide, continuité écologique, paysage, eau, etc.) et restaurer la biodiversité.

CHANTIER

Reconnexion : c'est parti !

Vous ne le voyez pas encore, mais le chantier de la reconnexion de la Saône à la mer est déjà lancé. Il se poursuivra pendant au moins un an, surtout l'hiver pour perturber le moins possible l'activité touristique de la vallée et de la biodiversité.

Pour le moment, pas d'engins visibles sur le terrain, pas de circulation de camions sur la route départementale. Les quelques grosses machines que l'on peut apercevoir depuis la digue de Quiberville-sur-Mer et Sainte-Marguerite-sur-Mer terminent l'autre chantier, celui de la déconstruction de l'ancien camping et de la renaturation du terrain. Néanmoins, le gros chantier du projet territorial, à l'issue duquel la Saône retrouvera un accès « naturel » à la mer, bat déjà son plein... dans les bureaux des entreprises du groupe Charier, retenu pour exécuter ce chantier à l'issue d'un appel d'offres conduit par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône-Vienne-Scie (SMBVSVS), maître d'ouvrage de l'opération. Le groupe Charier est une entreprise familiale plus que centenaire : il a été créé en 1897 par Constant Maximim Charier et emploie aujourd'hui 1 700 salariés. En 2022, Charier s'est doté du statut d'« entreprise à mission », et a constitué un comité de mission, organisme tiers indépendant chargé de contrôler que l'entreprise tient ses engagements : réduction de son empreinte carbone, amélioration de l'inclusion et de la qualité de vie au travail, poursuite de ses actions au profit du territoire.

UNE OPÉRATION D'UNE AMPEUR de la reconnexion de la Saône à la mer nécessite, bien avant le premier coup de pioche, une préparation minutieuse. Il faut évidemment vérifier la disponibilité des matériaux et passer commande aux fournisseurs, réaliser les plans et schémas d'exécution, rédiger le « plan d'assurance qualité », qui

sera soumis à la validation d'un organisme agréé, anticiper les mouvements des matériaux issus des terrassements, prévoir le plan de gestion des déchets, et planifier chaque phase en intégrant les contraintes techniques (le temps de séchage du béton, par exemple, ou l'obligation de recourir à du béton résistant au sel), mais aussi écologiques (on ne défriche pas une zone quand des espèces y nichent !), ou réglementaires (les huiles utilisées par les engins de chantier doivent être des huiles végétales, pour prévenir tout risque de pollution accidentelle). Ensuite, il faut amener sur la zone les premiers engins. La grue « treillis » qui soulèvera les éléments du futur pont arrivera par convoi exceptionnel, et sera montée sur place. Il faut aussi prévoir l'alimentation électrique du chantier, installer les bases de vie de la trentaine d'ouvriers qui œuvreront à la reconnexion.

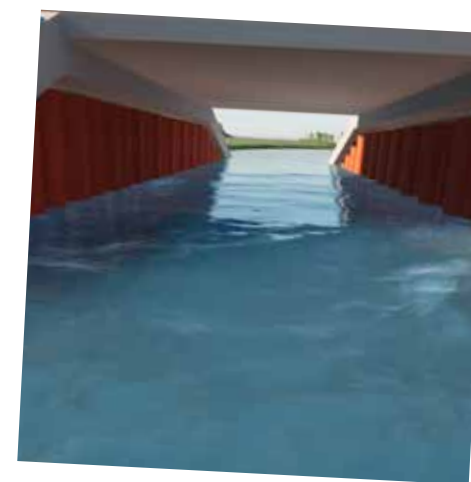
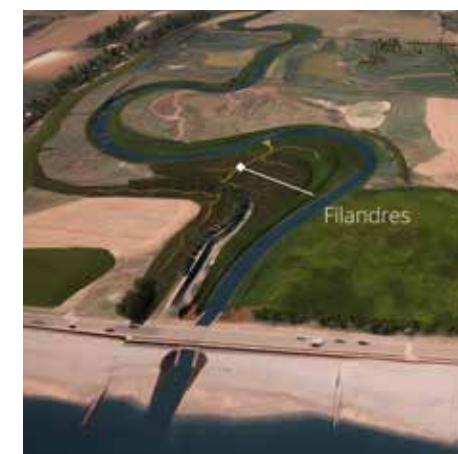
ENFIN, IL SERA POSSIBLE D'ATTAQUER LES TRAVAUX sur le terrain, entre la mi-novembre et la mi-décembre, ce qui nécessitera, à partir du 18 novembre, de couper la route littorale pour quelques mois. Le chantier comportera trois actions différentes : la construction de « l'ouvrage d'art », le pont qui permettra à la route d'enjamber le fleuve à l'endroit où elle rejoindra la mer ; les terrassements qui creuseront le nouveau lit du fleuve et combleront le lit actuel ; enfin, les travaux de « dévoiement » des réseaux qui traversent la zone que la mer occupera à marée haute à l'issue de l'opération. La ligne à haute tension, par exemple, ou bien les réseaux

d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Au passage, on en profitera évidemment pour améliorer ces réseaux.

LA PHASE LA PLUS SPECTACULAIRE sera la construction du pont sur la Saône. Dans un premier temps, les ouvriers de Charier vont « décapper » la route à l'endroit du futur pont : il s'agit d'enlever le bitume, et de creuser sur quelques centimètres de profondeur. Ensuite, de part et d'autre du futur tracé du fleuve côtier, on construira les parois verticales du pont, selon la technique du « combi-wall » : des pieux d'acier seront enfoncés dans le sol, et des palplanches en acier seront fixées entre ces pieux, constituant deux murs d'acier qui, renforcés par du béton, constitueront les parois verticales du pont. L'opération est délicate : pieux et planches doivent être ajustés au millimètre, les engins qui les installeront seront guidés par laser. Des poutres de béton seront ensuite coulées horizontalement au sommet de ces murs : ce sont elles qui supporteront la route. Il ne restera plus qu'à creuser « en taupe », sous ces poutres, pour ouvrir le passage au fleuve... et à la mer, qui remontera à marée haute dans la basse vallée.

MAIS ÇA, CE SERA TOUT À LA FIN ! En attendant, on pourra continuer à travailler « au sec » pour réaliser les autres actions : dévoiement des réseaux et terrassements. Un premier tronçon du nouveau lit de la Saône sera creusé, on y détournera ensuite le fleuve mais il continuera pendant cette phase provisoire à s'écouler par

Images fournies par
l'entreprise Charier



l'épi-buse actuel. On pourra alors utiliser les matériaux excavés pour combler le lit actuel, puis passer au creusement du deuxième tronçon. C'est à ce moment seulement qu'on pourra ouvrir le pont, et laisser la Saône s'écouler librement à la mer, les poissons migrateurs remonter frayer dans le fleuve, et la mer créer une nouvelle biodiversité dans la vallée. Un fleuve libre, dans une vallée plus sereine face à la crainte du retour des catastrophes naturelles du passé, inondations et submersions marines.

« Le fleuve, après avoir parcouru son nouveau cours, se jettera dans la mer par le nouveau pont sur lequel passera la RD 75 »